

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-393

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié,
Mme Frédérique Dumas, M. Molac, M. Pancher et Mme Pinel

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	0	200 000 000
Compétitivité	0	0
Cohésion	200 000 000	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise économique faisant suite à l'épidémie du Covid-19 produit d'ores et déjà ses effets en faisant basculer un nombre croissant de personnes dans la précarité. Le nombre des allocataires du RSA, les impayés de loyers et la distribution de repas sont en forte et inquiétante progression.

Le dispositif de chômage partiel a constitué un filet de sécurité nécessaire pour beaucoup de salariés. Pour autant, force est de constater que les titulaires d'emplois précaires, intérim, CDD, qui ont vu leurs contrats ne pas être reconduits, se sont retrouvés au chômage, alors qu'ils n'avaient parfois pas assez cotisé pour bénéficier d'une allocation, sont totalement écartés dans les mesures économiques.

Aussi, la crise du Covid-19 a paupérisé une partie de la population française, chaque jour plus dépendante des réseaux de solidarité. Les associations et les structures d'accueil, toutefois, ne bénéficient que de 200 millions d'euros dans ce plan de relance, ce qui nous semble insuffisant.

C'est pourquoi cet amendement vise à augmenter de 200 millions le soutien exceptionnel aux associations afin de lutter contre la précarité.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 8 du programmes 362. Le groupe Libertés et Territoires, convaincu d'une nécessaire transition écologique espère que le Gouvernement, lèvera ce gage.